

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7543 SÉANCE DU 12 août 2024

Sont présents:

| | |
|----------------------|------------------------|
| Rémy Vincent | Grand Chef |
| Denis «Kalo» Bastien | Chef familial |
| Carlo Gros-Louis | Chef familial (absent) |
| Dave Laveau | Chef familial |
| René «Wellie» Picard | Chef familial |
| Stéphane B. Picard | Chef familial |
| William Romain | Chef familial |
| Daniel Sioui | Chef familial |
| | |
| Tina Durand | Secrétaire |

**ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU
COMPLEXE YARIHWA' PHASE II**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) met présentement en œuvre le projet immobilier commercial Yarihwa' Phase II (**Projet**);

Attendu que le coût total du Projet a été estimé à un montant de 9 099 000 \$;

Attendu que les bailleurs de fonds (**Bailleurs de fonds**) du Projet sont les suivants :

- Ville de Québec;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit;
- Société d'épargne des autochtones du Canada;
- Caisse Desjardins de Wendake; et
- CNHW;

Attendu que le CNHW désire procéder aux travaux préparatoires du stationnement dans le cadre du Projet (**Travaux préparatoires**);

Attendu que les Travaux préparatoires représentent un investissement estimé à 500 000 \$, incluant les contingences de construction et les honoraires professionnels;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7543 SÉANCE DU 12 août 2024

**ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU
COMPLEXE YARIHWA' PHASE II**

Attendu que la direction des Services techniques et Infrastructures procédera à la publication d'un appel d'offres relativement au Travaux préparatoires dans le courant de l'année 2024;

Attendu que le contrat pourra être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, selon le grand total établi dans le bordereau de soumission, tel qu'exigé par les Bailleurs de fonds et tel que prévu dans l'appel d'offres;

Attendu que l'appel d'offres devra être réalisé en toute conformité avec la *Politique d'approvisionnements en biens et en services du CNHW*.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Dave Laveau, et **résolu** :

- **D'octroyer** au plus bas soumissionnaire conforme le contrat des travaux préparatoires du stationnement du projet immobilier commercial Yarihwa' Phase II, le tout en vertu des conditions énumérées dans l'appel d'offres et la *Politique d'approvisionnements en biens et en services du Conseil de la Nation huronne-wendat*, les travaux devant être effectués dans le respect des exigences environnementales;
- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme;
- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **De mandater** le directeur des Services techniques et Infrastructures à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND